

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Madame BLANCHARD Chantal, Maire.

La convocation a été établie et remise au domicile de chaque élu le 06 avril 2018 conformément aux dispositions du C.G.C.T. (article L.2121-10 – L.2121-11)

Etaient présents : M. Michel DASSIÉ, M. Jean-Claude COULON, Mme Claire LIÉNART, Mme Sylvie MOUGEOTTE, adjoints, M. Gérard BARDON, M. Bernard BOUILLY, Mme Josette CONIL, M. Bernard DELAMARRE, Mme Dominique DELATTRE, M. Maurice GUILDOUX, , Mme Jocelyne JOUSSEAUME, M. Antony MARTIN, M. Jean-Pierre VALLERY, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Mme Magali GOUBON

Nombre de conseillers en exercice : 15      Présents : 14      Votants : 14

Mme Claire LIÉNART est désignée secrétaire de séance.

**001 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2018**

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité et sans observations particulières, le procès-verbal du 21 mars 2018.

**002 - Approbation des comptes administratifs 2017 : budget principal et budget annexe du camping municipal**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. DASSIÉ Michel, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mme BLANCHARD Chantal, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs (budget principal de la commune et budget annexe du camping municipal) et les décisions modificatives, à l'unanimité,

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

<b>Compte administratif 2017 budget principal</b>						
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		421 683,00		283 088,04		704 771,04
Opérations de l'exercice	1 500 671,72	1 702 215,64	440 179,44	265 587,73	1 940 851,16	1 967 803,37
<b>TOTAUX</b>	<b>1 500 671,72</b>	<b>2 123 898,64</b>	<b>440 179,44</b>	<b>548 675,77</b>	<b>1 940 851,16</b>	<b>2 672 574,41</b>
Résultats de clôture		623 226,92		108 496,33		731 723,25
Restes à réaliser			140 352,11			
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>623 226,92</b>	<b>31 855,78</b>			<b>591 371,14</b>

<b>Compte administratif 2017 budget annexe du camping municipal</b>						
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		52 877,36		252 124,12		305 001,48
Opérations de l'exercice	297 467,36	280 492,59	67 989,10	48 680,30	365 456,46	329 172,89
<b>TOTAUX</b>	<b>297 467,36</b>	<b>333 369,95</b>	<b>67 989,10</b>	<b>300 804,42</b>	<b>365 456,46</b>	<b>634 174,37</b>
Résultats de clôture		35 902,59		232 815,32		268 717,91
Restes à réaliser			42 000,00			
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>35 902,59</b>		<b>190 815,32</b>		<b>226 717,91</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **003 - Validation du compte de gestion 2017 dressé par le comptable public : budget principal et budget annexe camping municipal**

Les comptes de gestion dressés par le comptable public relatifs au budget principal de la commune et au budget annexe du camping municipal, pour l'exercice 2017 ayant été vérifiés et conformes aux comptes administratifs, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que ces comptes n'appellent ni observation ni réserve.

### **04A - Affectation des résultats de l'exercice 2017 : budget principal**

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, et conformément à l'instruction comptable (article R 2311-12 du Code général des collectivités territoriales) qui précise que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent ;

Ainsi, l'assemblée délibérante, après avoir procédé à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report antérieur débiteur), est tenue d'affecter le résultat à la couverture d'un besoin de financement (compte 1068).

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	201 543,92€
- un excédent reporté de	421 683,00€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	623 226,92€
- un excédent d'investissement de	108 496,33€
- un déficit des restes à réaliser de	140 352,11€
Soit un besoin de financement de	31 855,78€

Le conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : Excédent	623 226,92€
Affectation complémentaire en réserve (Ou besoin de financement) (1068)	31 855,78€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	591 371,14€
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	108 496,33€

### **04B - Affectation des résultats de l'exercice 2017 : budget annexe camping municipal**

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, et conformément à l'instruction comptable (article R 2311-12 du Code général des collectivités territoriales) qui précise que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent ;

Ainsi, l'assemblée délibérante, après avoir procédé à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report antérieur débiteur), est tenue d'affecter le résultat à la couverture d'un besoin de financement (compte 1068).

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de	16 974,77€
- un excédent reporté de	52 877,36€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	35 902,59€
- un excédent d'investissement de	232 815,32€
- un déficit des restes à réaliser de	42 000,00€
Soit un excédent de financement de	190 815,32€

Le conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : Excédent	35 902,59€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	35 902,59€
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	232 815,32€

### **05 - Fixation des taux d'imposition 2018**

Après en avoir délibéré et étudié plusieurs propositions, le Conseil Municipal, à la majorité, avec 10 voix pour, 4 contre (M. BARDON, Mme DELATTRE, M. GUIDOUX, M. VALLERY),

DECIDE de retenir une augmentation de la fiscalité de 2 % par rapport au produit fiscal attendu

FIXE les taux à :

Taxe d'habitation: 9,23%  
 Taxe foncière (bâti) : 22,11%  
 Taxe foncière (non bâti) : 46,60%  
 Pour un produit attendu de 1 073 872,00€

### 06A – Vote du budget primitif 2018 : budget principal

Le Conseil Municipal, à la majorité, 12 voix pour et 2 abstentions (M. BARDON, Mme DELATTRE), décide de valider le budget primitif 2018 de la commune qui a fait l'objet d'une proposition préalable au cours d'une réunion de travail du bureau municipal et peut se résumer ainsi :

#### 1- Section de fonctionnement

##### Dépenses

011 - Charges à caractère général	604 800,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	579 869,00
014 - Atténuations de produits	197 890,00
65 - Autres charges de gestion courante	222 150,00
66 - Charges financières	18 000,00
67 - Charges exceptionnelles	1 236,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 623 945,00</b>
023 – virement à la section d'investissement	575 000,00
042- amortissements	71 805,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>646 805,00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 270 750,00</b>

##### Recettes

70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	33 050,00
73 - Impôts et taxes	1 165 960,00
74 - Dotations, subventions et participations	275 281,00
75 - Autres produits de gestion courante	65 000,00
76 - Produits financiers	2,00
77 - Produits exceptionnels	95 685,28
013 - Atténuations de charges	44 400,00
002 - Excédent reporté	591 371,14
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 270 750,00</b>

#### 2- Section d'investissement

##### Dépenses

16 - Emprunts et dettes assimilés	83 500,00
20 – Immobilisations incorporelles	11 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	50 000,00
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>144 500,00</b>

##### Par opérations

101 - EQUIPEMENT GENERAL	72 000,00
102 - VOIRIE DIVERSE	90 500,00
106 - BATIMENTS COMMUNAUX	330 200,00
114 - AMENAGEMENT DE PLAGE	11 000,00
120 - EXTENSION & AMENAGEMENTS CIMETIERE	139 000,00
<b>Total dépenses opérations</b>	<b>642 700,00</b>
21 – Immobilisations corporelles	93 000,00
27 – Autres immobilisations financières	11 000,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>104 000,00</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>891 200,00</b>

**Recettes**

001 – Excédent d'investissement reporté	108 496,33
10 - Dotations, fonds divers et réserves	31 855,78
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>140 352,11</b>
102 – VOIRIE DIVERSE	42,89
<b>Total recettes réelles opérations</b>	<b>42,89</b>
021 – virement de la section de fonctionnement	575 000,00
28 – amortissements	71 805,00
041 – opérations d'ordre section investissement	104 000,00
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>750 805,00</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>891 200,00</b>

**06B – Vote du budget primitif 2018 : budget annexe camping municipal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider le budget primitif 2018 du camping municipal qui a fait l'objet d'une proposition préalable au cours d'une réunion de travail du bureau municipal et peut se résumer ainsi :

## 1. Section de fonctionnement

**Dépenses**

011 - Charges à caractère général	140 450,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	110 350,00
65 - Autres charges de gestion courante	5 000,00
67 - Charges exceptionnelles	350,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>256 150,00</b>
042 –amortissement	49 300,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>49 300,00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>305 450,00</b>

**Recettes**

013 – atténuation de charges	47,41
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	268 700,00
75 - Autres produits de gestion courante	750,00
77 - Produits exceptionnels	50,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	35 902,59
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>305 450,00</b>

## 2. Section d'investissement

**Dépenses**

101 - EQUIPEMENT GENERAL	105 200,00
110 - BATIMENTS	85 000,00
140 - VOIES ET RESEAUX	50 000,00
Restes à réaliser N-1	42 000,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>282 200,00</b>

**Recettes**

13 – subvention d'investissement reçue	84,68
001 - Excédent d'investissement reporté	232 815,32
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>232 900,00</b>
040 – amortissements	49 300,00
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>49 300,00</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>282 200,00</b>

### 20180407 - Affectation des subventions d'équipement 2018

Considérant les prévisions de crédits au budget primitif 2018 à affecter pour les participations sous forme de subventions d'équipement à divers organismes, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'allouer :

A la Communauté de communes :

- à l'article 204 14 12 pour l'acquisition du Moulin de La Brée 17 000,00€
- à l'article 204 15 12 pour les travaux d'hébergement du CEPMO 574,16€

Au SIFICES (Syndicat Intercommunal de Fonctionnement et d'Investissement du Collège et des équipements sportifs) travaux d'extension du Collège le Pertuis d'Antioche de St-Pierre d'Oléron

- à l'article 204 15 12 pour l'extension du Collège Pertuis d'Antioche 1 080,00€

Au SDEER

- à l'article 204 15 82 pour la mise en souterrain des réseaux télécom 24 000,00€

### 08 - Affectation des subventions de fonctionnement 2018

Considérant les prévisions de crédits au budget primitif 2018, à affecter pour les participations de fonctionnement aux organismes de coopération intercommunale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer :

A la Communauté de Communes

- Poste mutualisé de Conseiller en Energie Partagé : 317,00€
  - Démarche mutualisée de prévention et d'évaluation des risques professionnels et poste de technicien en prévention : 1 250,00€
  - Engagement en faveur des circuits-courts et de l'approvisionnement de la restauration, recrutement d'un chargé de mission : 242,00€
- Défense côtes –Pointe de Prouard – Etudes : 5 000,00€

A d'autres groupements publics

- au SIVOS (regroupement scolaire ST Denis – La Brée) : 134 705,09€
  - au SIFICES : 10 918,00€
  - au SIEM (Syndicat Intercommunal d'entretien des Marais) : 2 995,56 €
  - au Syndicat départemental de la Voirie : 115,00 €
  - au Pays Marennes Oléron (pour le Système d'Information Géographique) : 500,00€
  - au CIAS (centre Intercommunal d'action sociale) : 900,00 €
- Au CCAS de la commune de La Brée les bains : 2 500,00€

### 09 - Attribution des subventions aux associations 2018

Sur proposition de Mme le maire, le conseil municipal

DECIDE, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

Associations	proposition
Foyer Brenais	5 000,00€
Hand ball club	200,00€
Judo Club d'Oléron	40,00€
Gym Oléron	80,00€
Oléron Football Club	120,00€
assoc des parents d'élèves st denis-la brée	250,00€
1,2,3 Eveil St Georges	100,00€
Association Océan	300,00€
Restaurants du cœur	100,00€
La Maison de Pierre	150,00€
Donneurs de Sang Bénévoles de St-Georges La Brée St Denis	200,00€
Association des Paralysés de France	50,00€
Un Hôpital pour les Enfants	50,00€
Secours Catholique	100,00€
AFSEP assoc Franc des sclérosés en plaques	100,00€
Sté de Musique "La Philharmonique"	200,00€
Les Déjhouqués	50,00€
Association des Anciens Combattants	150,00€

Association des Médaillés Militaires	90,00€
UNC UNCAFN Oléron	70,00€
Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Denis d'Oléron	200,00€
ADJSP 17	100,00€
ACCA Chasse	160,00€
Association France Alzheimer	100,00€
Ligue contre le Cancer	100,00€
Mots en fête	150,00€
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	41,00€
Fondation du patrimoine 20 ans	50,00€
AFMTELETHON	100,00€
Croix Rouge de Rochefort	50,00€
Ecole de Musique Intercommunale de l'Ile d'Oléron	200,00€
Association Sourire	100,00€
Comité de commémoration de la libération Seudre-Oléron- Chemin de la Mémoire 1940/1945	200,00€
Association ALTEA-CABESTAN : partenaire de la communauté de communes pour les violences intrafamiliales (participation)	154,97
	9 105,97€

#### **10 - Communauté de communes : Approbation du projet de rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges – Compétence GEMAPI**

Cette question ne peut être débattue ce jour car les participations communales n'ont pas encore pu être déterminées par la commission de transfert des charges. Cette question est donc reportée à un prochain conseil.

De même la question sur la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Entretien des Marais car l'information n'a pas encore été officiellement demandée aux communes membres. Cette question est donc reportée à un prochain conseil.

#### **11 - Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Entretien des Marais de Saint Georges d'Oléron – Saint Denis d'Oléron – La Brée les Bains.**

Question reportée à un prochain conseil municipal

#### **12 - Tableau des effectifs 2018 : mise à disposition**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un agent de la commune de Dolus a été recruté, au grade d'attaché territorial, afin de remplacer la secrétaire de mairie qui a sollicité une mutation au 1<sup>er</sup> juin.

Cependant la mutation de l'agent de la commune de Dolus ne pourra être régularisée qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité,

Autorise Madame le maire à signer une convention de mise à disposition avec Monsieur le Maire de Dolus afin d'accueillir Madame Noële FILLAUD, agent de la commune de Dolus, du 1<sup>er</sup> au 30 Juin 2018, dans l'attente de sa mutation au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Dit que la convention déterminera les conditions de mise à disposition, les fonctions exercées et les modalités de remboursement de la rémunération de cet agent.

#### **Questions diverses**

PLU : Madame le maire informe qu'une réunion publique relative à l'annulation du Plan Local d'Urbanisme, animée par Maître DROUINEAU, avocat, aura lieu le 23 avril 2018 à 18h30 dans la salle polyvalente. Elle explique qu'il convient maintenant de lancer une consultation afin de choisir un bureau d'étude qui aidera à l'élaboration du nouveau PLU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45, publié le 27 avril 2018  
Le Maire,

Mme C. BLANCHARD